



AgEcon SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Les mouvements interrégionaux de population et le passage de l'emploi agricole à l'emploi non agricole

Monsieur Pierre-Alain Muet

Abstract

Since the last two general census, the geographic mobility of people between the various regions are more or less known while their causes remain more obscure.

Migrants from agriculture generally find in town unskilled labourer positions. A better education would improve a migration always painful for the farmer.

Résumé

Depuis les deux derniers recensements, la mobilité géographique des individus, et plus particulièrement les migrations interrégionales, sont à peu près connues ; leurs causes le sont beaucoup moins.

La majorité des mutants qui ont quitté le milieu rural exercent en milieu urbain un emploi non qualifié. Une politique plus active en matière de formation professionnelle et d'aide à la mobilité géographique permettrait sans doute d'éviter une mutation trop souvent difficile pour l'agriculteur.

Citer ce document / Cite this document :

Muet Pierre-Alain. Les mouvements interrégionaux de population et le passage de l'emploi agricole à l'emploi non agricole. In: Économie rurale. N°84, 1970. La région, image ou réalité ? pp. 69-82;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1970.2106>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1970_num_84_1_2106

Fichier pdf généré le 08/05/2018

LES MOUVEMENTS INTERRÉGIONAUX DE POPULATION ET LE PASSAGE DE L'EMPLOI AGRICOLE A L'EMPLOI NON AGRICOLE

par P.-A. MUET

Division des études régionales de l'I.N.S.E.E.

Depuis les deux derniers recensements, la mobilité géographique des individus, et plus particulièrement les migrations interrégionales, sont à peu près connues ; leurs causes le sont beaucoup moins.

La majorité des mutants qui ont quitté le milieu rural exercent en milieu urbain un emploi non qualifié. Une politique plus active en matière de formation professionnelle et d'aide à la mobilité géographique permettrait sans doute d'éviter une mutation trop souvent difficile pour l'agriculteur.

Migration of population between the regions and migration from agriculture to other sectors

Since the last two general census, the geographic mobility of people between the various regions are more or less known while their causes remain more obscure.

Migrants from agriculture generally find in town unskilled labourer positions. A better education would improve a migration always painful for the farmer.

Entre 1954 et 1962, environ 13.500.000 personnes ont changé de commune de résidence, soit près de 1.700.000 chaque année. Ces mouvements de population à l'intérieur du territoire se sont encore accentués ces dernières années, comme en témoigne l'augmentation des migrations interrégionales dont le rythme est passé de 400.000 par an entre 1954 et 1962 à 520.000 entre 1962 et 1968.

Si la mobilité géographique des individus est à peu près connue — du moins depuis les deux derniers recensements — les causes de ces migrations intérieures le sont beaucoup moins. En particulier, la liaison entre mobilité professionnelle et géographique ne peut être directement appréhendée, aucune statistique ne fournissant pour une période donnée un tableau général des différents mouvements.

La source essentielle, sinon unique (1), concernant les mouvements migratoires est le Recensement général de la population. Le bulletin individuel comporte depuis 1962 une question relative à la résidence de l'individu à la date du précédent recensement. On peut ainsi croiser les renseignements concernant la commune de résidence antérieure, avec les caractéristiques de l'individu à la date du recensement (sexe, âge, profession, ...). Cependant aucune question n'étant posée sur la profession à la date du précédent recensement, on ne peut connaître les relations entre les migrations et la mobilité professionnelle.

(1) Il existe cependant une autre source d'information sur les migrations : l'exploitation du fichier électoral donne des renseignements sur les migrations d'électeurs, mais ces statistiques sont peu satisfaisantes et peu utilisées.

Une enquête réalisée fin 1963-début 1964 par l'I.N.S.E.E. (2) sur un échantillon de 25.000 personnes fournit de nombreux renseignements sur la mobilité professionnelle. La comparaison porte sur la situation professionnelle de l'individu au 1^{er} janvier 1959 et à la date de l'enquête. A chacune de ces dates, la situation professionnelle est décrite par six critères :

- la profession,
- la catégorie socio-professionnelle,
- le statut,
- la qualification,
- l'activité économique,
- l'établissement employeur.

L'enquête comporte également une question relative à la commune de résidence au 1^{er} janvier 1959, on pourrait ainsi étudier la corrélation entre mobilité professionnelle et géographique. L'exploitation n'a cependant pas été réalisée car la faiblesse de l'échantillon ne se prêtait pas à une étude régionale.

Dans une première partie nous étudierons la mobilité géographique en analysant plus particulièrement les migrations interrégionales.

La deuxième partie sera consacrée à l'étude des mouvements de population du milieu urbain au milieu rural, et à leur liaison avec les mutations de l'emploi agricole aux activités non agricoles.

LA MOBILITE GEOGRAPHIQUE

Les migrations interrégionales

L'analyse démographique régionale distingue habituellement les mouvements de population intérieurs au cadre national (migrations d'une région à l'autre par exemple) des mouvements faisant intervenir des échanges avec l'étranger (migrations extérieures). Le pouvoir d'attraction d'une région sur le reste du pays comme sur les immigrants étrangers ou rapatriés peut être mesuré, au cours d'une période déterminée, par l'écart entre le nombre d'immigrants entrés dans la région et le nombre d'émigrants partis de la région.

On définit ainsi pour chaque région un « solde migratoire intérieur » en ne considérant que les mouvements migratoires intérieurs au territoire, et un « solde migratoire extérieur », résultat des échanges entre la région et l'étranger. La somme des soldes migratoires intérieurs des différentes régions est ainsi égale à zéro puisque l'ensemble des immigrations intérieures égale celui des émigrations.

(2) La mobilité professionnelle en France entre 1959 et 1964. *Etudes et Conjoncture* n° 10, octobre 1966.

Pour l'ensemble des migrations (intérieures et extérieures) au cours de la période 1962-1968, la région Provence-Côte d'Azur connaît le plus fort excédent des immigrations sur les émigrations ; viennent ensuite le Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes, l'Aquitaine et la Région Parisienne. Par contre, six régions connaissent des soldes migratoires négatifs : la Lorraine, le Nord et quatre régions de l'Ouest : Poitou-Charentes, Pays de la Loire, Bretagne et Basse-Normandie. Pour ces quatre régions cependant, les pertes annuelles par excédent des émigrations sur les immigrations ont diminué par rapport à la période 1954-1962.

Les mouvements migratoires intérieurs

Si l'on considère maintenant les seuls mouvements migratoires intérieurs, on observe une profonde modification de ces mouvements entre les périodes 1954-1962 et 1962-1968, tant en importance qu'en répartition géographique (cf. tableau n° 1).

En volume, le nombre des migrants régionaux est passé de 400.000 par an entre 1954 et 1962 à 520.000 entre 1962 et 1968. Cet accroissement, de l'ordre de 30 %, des mouvements migratoires s'explique soit par une mobilité plus grande, soit par une fréquence plus élevée des départs vers d'autres régions.

La répartition géographique s'est également profondément modifiée. Entre 1954 et 1962, cinq régions seulement avaient un solde migratoire positif : la Région Parisienne arrivant largement en tête avec un solde migratoire annuel de 39.000 personnes, puis Provence-Côte d'Azur (12.700), Rhône-Alpes (5.500), l'Alsace (600) et le Centre (400).

Dans toutes les autres régions, les émigrations intérieures étaient supérieures aux immigrations et pour quatre d'entre elles la diminution annuelle de population résultant de l'excès des départs sur les entrées est supérieure à 5.000 personnes : le Nord (— 5.500), la Basse-Normandie (— 6.300), les Pays de la Loire (— 6.300) et la Bretagne (— 11.200).

Entre 1962 et 1968, neuf régions ont au contraire un solde migratoire positif : Provence-Côte d'Azur (+ 12.700), Région Parisienne (10.800), Rhône-Alpes (9.500), Centre (6.900), Alsace (2.400), Aquitaine (1.000), puis Haute-Normandie, Franche-Comté et Languedoc avec un solde annuel de 500 personnes.

Cette amélioration des soldes migratoires, sensible dans 17 régions, se fait au détriment de la Région Parisienne, du Nord (dont le solde migratoire passe de — 5.500 à — 12.800), de la Lorraine (— 900 à — 6.800) et à un moindre degré de la Bourgogne. Dans les trois premières régions (Nord, Lorraine, Région Parisienne), la détérioration du solde migratoire est due à un fort accroissement des émigrations (respectivement + 48 %, + 43 % et + 54 %) non compensé par les immigrations qui restent à peu près au niveau atteint entre 1954 et 1962.

A l'opposé, les émigrations ont stagné en Bretagne (+ 2 %), Basse-Normandie (+ 7 %) et Limousin (+ 9 %), tandis que les immigrations augmentaient fortement (respectivement + 62 %, + 43 % et + 50 %).

Ces mouvements sont résumés dans le tableau 1.

TABLEAU 1

Comparaison des régions suivant l'augmentation de leurs émigrations et de leurs immigrations annuelles entre la période 1954-1962 et 1962-1968

Les émigrations ont augmenté de	0 % à 20 %	Les immigrations ont augmenté de	De plus de 40 %
		20 % à 40 %	
0 % à 20 %	Bourgogne	Picardie Haute-Normandie Pays de la Loire	Centre Basse-Normandie Bretagne Limousin
20 % à 40 %		Franche-Comté Poitou-Charentes Auvergne Languedoc	Champagne Alsace Aquitaine Midi-Pyrénées
+ de 40 %	Région par. Nord Lorraine		Rhône-Alpes Provence

Les taux annuels d'émigration (rapport entre la population quittant la région dans l'année et la population totale de la région au cours de l'année) ont augmenté dans toutes les régions au cours des dernières années, à l'exception de la Bretagne et de la Basse-Normandie (cf. tableau 2). Le comportement des migrants actifs est analogue avec cependant des taux d'émigration légèrement plus élevés que ceux de la population totale, ce qui s'explique par la structure d'âge des migrants : c'est en effet entre 20 et 40 ans que les migrations sont les plus fréquentes. Trois régions font cependant exception : la Région Parisienne, Rhône-Alpes et la Franche-Comté, cette dernière ne présentant cette particularité que sur la période 1954-1962.

Le graphique n° 1 montre que les régions ayant les taux d'émigration les plus élevés sont celles où la part de l'emploi agricole dans l'emploi total régional est la plus forte : ce sont essentiellement les régions de l'ouest et du sud-ouest. Les régions peu

agricoles (Région Parisienne, Nord, Lorraine, Provence-Côte d'Azur, Rhône-Alpes, Alsace) ont au contraire des taux d'émigration faibles. Ce phénomène traduit ainsi l'influence des mouvements de population agricole sur les migrations interrégionales ; les régions les plus agricoles ayant — en valeur absolue — de fortes diminutions d'emploi agricole. Le fait que cette influence soit moins nette pour la période 1962-1968 pourrait ainsi s'expliquer par l'importance décroissante des mouvements de population agricole. En effet, bien que les taux de départs soient plus élevés entre 1962 et 1968 qu'au cours de la période 1954-1962 (le taux annuel de diminution des effectifs de l'agriculture est passé de — 3,5 à — 3,8 %), leur valeur absolue est moindre du fait même de la diminution des emplois agricoles (133.000 par an entre 1962 et 1968 contre 156.000 entre 1954 et 1962). Enfin l'évolution de l'emploi industriel, profondément différente au cours des deux périodes, a également une influence non négligeable sur les mouvements de population.

MIGRATIONS DU RURAL VERS L'URBAIN, PASSAGE DE L'EMPLOI AGRICOLE A L'EMPLOI NON AGRICOLE

Les migrations du milieu rural vers l'urbain

Entre 1954 et 1962, 295.000 personnes ont quitté chaque année les communes rurales pour les communes urbaines, ces émigrations étant en partie compensées par 170.000 départs annuels des communes urbaines pour le milieu rural. Ces mouvements migratoires se sont accentués depuis 1962, passant respectivement à 345.000 départs annuels du rural vers l'urbain pour 262.000 en sens inverse ; l'accroissement de mobilité géographique s'est ainsi paradoxalement traduit par une diminution du solde annuel des mouvements migratoires de ruraux vers les communes urbaines.

Si l'on considère maintenant les seules émigrations du rural vers l'urbain, le tableau III montre que 56 % de ces migrants se dirigent vers les agglomérations du même département, 68 % vers les agglomérations de la région, tandis que 32 % seulement de ces mouvements, se traduisent par des migrations interrégionales. Ces pourcentages sont variables suivant les régions ; en particulier les départs vers l'urbain régional sont plus élevés dans les régions fortement urbanisées (Région Parisienne, Provence-Côte d'Azur, Rhône-Alpes, Alsace...) ; ils sont en général plus faibles dans les régions rurales (Limousin, Bretagne, Basse-Normandie, Poitou-Charentes...). Le graphique II montre l'influence du coefficient d'urbanisation sur le pourcentage de ruraux émigrant vers les agglomérations de la même région (ce pourcentage s'obtient en faisant la somme des colonnes (1)/(4) et (2)/(4) du tableau III).

Le coefficient d'urbanisation considéré est égal au rapport $\frac{\text{Population urbaine régionale}}{\text{Population totale régionale}}$; on a porté

en abscisse le rapport entre le coefficient régional et le coefficient France Entière.

Enfin la comparaison entre les départs annuels du rural vers l'urbain et la diminution annuelle d'emploi agricole dans chaque région montre une corrélation positive entre les deux phénomènes. On a essayé d'expliquer les migrations du rural vers l'urbain de la même région par la diminution des emplois agricoles et par la croissance de l'emploi non agricole dans la région (cf. graphiques III et IV).

Les résultats de l'analyse effectuée pour les vingt et une régions au cours de la période 1954-1962 montrent que les migrations du rural vers l'urbain régional sont assez fortement liées à la diminution annuelle de l'emploi agricole (coefficient de corrélation égal à 0,65) mais peu liées à l'augmentation de population active non agricole (coefficient de corrélation égal à 0,23).

Si l'on note M_r les migrations annuelles de rural régional à l'urbain régional, ΔA_r la diminution annuelle des effectifs de l'agriculture et ΔE_r la croissance annuelle des emplois non agricoles l'équation de la droite de régression est

$$M_r = 0,62574 \Delta A_r + 0,09598 \Delta E_r + 4.340$$

Cette équation montre qu'il subsiste un mouvement migratoire positif indépendant des variations de l'emploi régional et qui représente en moyenne 44 % des migrations du rural vers l'urbain de la même région.

Les valeurs moyennes des variables sont en effet :

$$\bar{M} = 9.783$$

$$\bar{\Delta A_r} = 7.564$$

$$\bar{\Delta E_r} = 7.383$$

L'analyse des écarts entre valeur réelle et calculée montre que l'écart est positif pour huit régions et que ces régions sont précisément celles dont la part des émigrations vers l'urbain de la même région dans l'ensemble des départs du rural vers l'urbain est la plus élevée (Rhône-Alpes, Nord, Lorraine, Haute-Normandie).

Les départs du milieu rural sont ainsi assez fortement influencés par la diminution de la population

active agricole ; par contre la croissance globale des emplois non agricoles dans la région a peu d'influence sur les migrations du rural à l'urbain régional.

Le passage de l'activité agricole aux activités non agricoles

Les départs de l'agriculture ne se traduisent pas nécessairement par un exode rural ; l'enquête sur la mobilité professionnelle montre que 40 % des hommes ayant quitté l'agriculture ont également changé de commune de résidence. De plus parmi ces migrations, 26 % seulement ont concerné des changements de régions. Il s'avère ainsi que la majorité des mutants restent dans la même commune pour exercer leur nouvel emploi. Il faut toutefois signaler que l'échantillon de l'enquête ne comportait pas d'actifs de plus de 65 ans et d'inactifs de plus de 55 ; si de nombreux départs de l'agriculture se traduisent pas une cessation d'activité (ce mouvement a sans doute été accentué par la mise en application de l'I.V.D.), on peut cependant penser que la part des migrations ne serait vraisemblablement pas augmentée par l'élargissement de l'échantillon aux agriculteurs âgés, car les migrations diminuent avec l'âge et il est probable que les retraités agricoles continuent en grande majorité à résider en milieu rural.

Si l'importance des migrations géographiques diminue faiblement lorsque l'âge du mutant augmente, leur amplitude varie par contre considérablement : 42,5 % des migrants de moins de trente ans changent de région de résidence contre 10,9 % pour les plus de trente ans. De plus, sur 90.000 mutants ayant changé de commune, seuls 50.000 d'entre eux se sont dirigés vers des zones urbaines et de préférence vers les agglomérations petites ou moyennes. Paradoxalement, il semble que l'importance des départs vers les zones urbaines croît avec l'âge, alors que pour les moins de trente ans la préférence des mutants va aux zones rurales.

Les actifs quittant l'agriculture sont en général peu qualifiés vis-à-vis des métiers industriels ou tertiaires vers lesquels ils se dirigent. Qu'ils soient exploitants ou salariés, ils se dirigent pour la plupart vers les catégories de manœuvres ou d'ouvriers spécialisés. Seuls les exploitants fournissent un certain contingent aux employés.

Enfin 25 % des mutants salariés agricoles deviennent exploitants, tandis qu'inversement 15 % des exploitants qui changent de catégorie deviennent salariés agricoles. Les femmes exploitantes agricoles ou aides familiales deviennent en très grande majorité personnel domestique (femmes de ménage...) ou ouvrières non qualifiées. Le tableau 2 résume ces différents mouvements.

TABLEAU 2

Répartition des départs d'agriculteurs vers d'autres catégories socio-professionnelles (en %)

		Exploitants agricoles	Salariés agricoles	Artisans	Manœuvres	Ouvriers spécialisés	Ouvriers qualifiés	Employés
Hommes	Exploitants et aides-familiaux	—	15,9	8,4	26,8	23,4	0,6	12,2
	Salariés	25,1	—	0,3	31,7	31,7	6,0	4,6

		Exploitantés agricoles	Salariées agricoles	Gens de maison femmes de ménage	Manœuvres	Ouvrières spécialisées	Employées
Femmes	Exploitantés et aides-familiales..	—	6,0	42,2	18,1	16,6	7,5
	Salariées	42,1	—	5,3	10,5	21,0	—

L'exode agricole se traduit ainsi pour la majorité des mutants par une déqualification, puisque près de 67 % des agriculteurs exploitants et 63 % des salariés agricoles prennent des postes très subalternes.

Si l'on considère maintenant la répartition des mutations suivant les secteurs d'activité économique, on constate que pour la population masculine, les secteurs les plus importants sont le bâtiment, les transports, le commerce, l'ensemble du « hors secteur » et les industries agricoles et alimentaires.

Si le bâtiment prédomine lorsque l'on considère l'ensemble des mutants ; aux âges jeunes, le flux le plus important est dirigé vers le secteur transports et télécommunications. Le commerce attire de la même façon les agriculteurs de tous les âges, tandis que les services reçoivent plus particulièrement les agriculteurs âgés.

On observe également des entrées dans l'agriculture qui proviennent essentiellement des secteurs « services », « bâtiment » et « commerces ».

Pour la population féminine, les mouvements sont plus limités et affectent essentiellement les moins de

trente ans. Si pour tous les âges le secteur « ménages » semble le plus attractif, les jeunes se dirigent également vers les « services » et les industries mécaniques et électriques.

Enfin l'enquête montre également que seuls 11,7 % des actifs de moins de 45 ans, ayant quitté l'agriculture pour une activité non agricole, ont bénéficié d'un complément de formation susceptible de leur apporter une aide dans leur reconversion professionnelle (l'aide à la formation professionnelle par le canal de l'AMPRA n'est intervenue qu'à partir de 1964).

L'exode agricole est aussi dirigé vers un nombre limité de secteurs d'activité et en majorité vers les professions manuelles ne nécessitant pas une qualification très élevée. D'autre part il ne se traduit pas nécessairement par un exode rural et les départs de l'agriculture ne représentent qu'une faible part des migrations interrégionales. Une politique plus active en matière de formation professionnelle et d'aide à la mobilité géographique permettrait sans doute d'éviter une mutation trop souvent difficile pour l'agriculteur.

ANNEXE. — TABLEAU I

EFFECTIFS ANNUELS MOYENS D'IMMIGRANTS ET D'EMIGRANTS 1954-1962 ET 1962-1968

REGIONS ET Z. E. A. T.	Nombre annuel moyen d'immigrants intérieurs		Accrois- sement relatif en %	Nombre annuel moyen d'émigrants intérieurs		Accrois- sement relatif en %	Solde migratoire intérieur annuel moyen	
	1954-1962	1962-1968		1954-1962	1962-1968		1954-1962	1962-1968
Région parisienne 11	107 400	115 700	+ 8	68 200	104 900	+ 54	+ 39 200	+ 10 800
Champagne 21	10 600	15 100	+ 42	13 700	17 600	+ 28	— 3 100	— 2 500
Picardie 22	16 000	20 300	+ 27	18 300	21 200	+ 16	— 2 300	— 900
Haute-Normandie 23	12 200	16 500	+ 36	13 400	16 000	+ 19	— 1 200	+ 500
Centre 24	21 700	31 500	+ 45	21 300	24 600	+ 15	+ 400	+ 6 900
Basse-Normandie 25	10 200	14 600	+ 43	16 500	17 700	+ 7	— 6 300	— 3 100
Bourgogne 26	15 600	18 300	+ 17	16 200	19 100	+ 18	— 600	— 800
Nord 31	12 900	14 500	+ 12	18 400	27 300	+ 48	— 5 500	— 12 800
Lorraine 41	15 200	16 200	+ 7	16 100	23 000	+ 43	— 900	— 6 800
Alsace 42	6 900	11 100	+ 61	6 300	8 700	+ 38	+ 600	+ 2 400
Franche-Comté 43	7 900	10 500	+ 33	8 100	10 000	+ 23	— 200	+ 500
Pays de la Loire 52	16 700	22 800	+ 37	23 000	26 800	+ 17	— 6 300	— 4 000
Bretagne 53	13 100	21 200	+ 62	24 300	24 900	+ 2	— 11 200	— 3 700
Poitou-Charentes 54	11 900	16 400	+ 38	16 400	21 300	+ 30	— 4 500	— 4 900
Aquitaine 72	17 700	26 200	+ 48	18 800	25 200	+ 34	— 1 100	+ 1 000
Midi-Pyrénées 73	13 700	20 600	+ 50	17 500	22 800	+ 30	— 3 800	— 2 200
Limousin 74	6 000	9 000	+ 50	8 500	9 300	+ 9	— 2 500	— 300
Rhône-Alpes 82	26 200	39 500	+ 51	20 300	30 000	+ 48	+ 5 900	+ 9 500
Auvergne 83	9 400	11 700	+ 24	11 200	14 500	+ 29	— 1 800	— 2 800
Languedoc 91	14 700	20 200	+ 37	15 900	19 700	+ 24	— 4 200	+ 500
Provence-Côte d'Azur- Corse 92	29 200	41 100	+ 41	19 800	30 400	+ 54	+ 9 400	+ 12 700

ANNEXE. — TABLEAU II

TAUX ANNUELS D'EMIGRATION DES REGIONS POUR LES PERIODES 1954-1962 ET 1962-1968
(MIGRATIONS INTERIEURES)

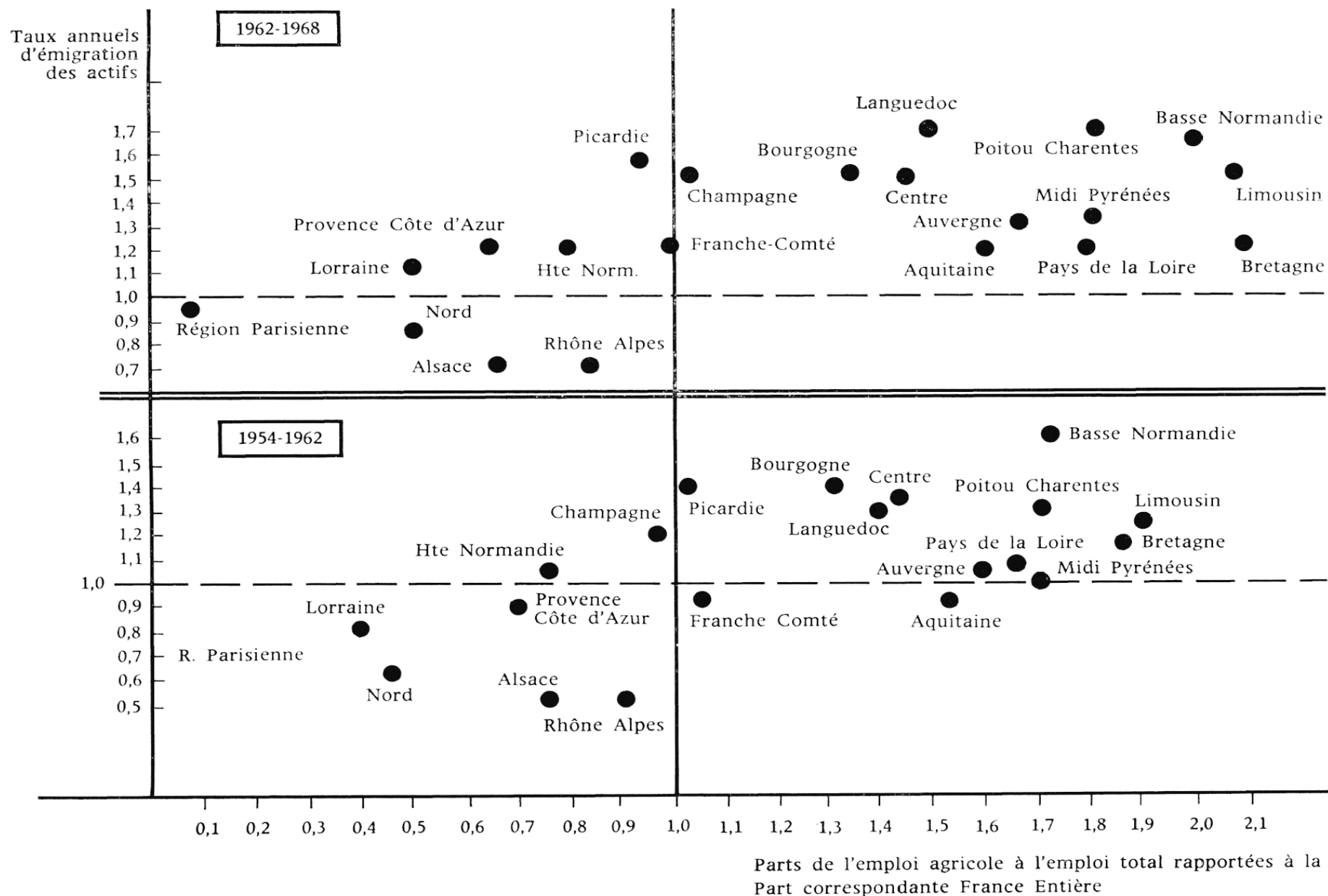
REGIONS		POPULATION TOTALE Taux annuel d'émigration		POPULATION ACTIVE Taux annuel d'émigration	
		1954-1962	1954-1962	1954-1962	1962-1968
Région parisienne	11	0,95	1,30	0,65	0,95
Champagne	21	1,25	1,50	1,20	1,50
Picardie	22	1,30	1,50	1,40	1,55
Haute-Normandie	23	1,05	1,20	1,05	1,20
Centre	24	1,30	1,40	1,35	1,50
Nord	31	0,55	0,80	0,60	0,85
Lorraine	41	0,80	1,10	0,80	1,15
Alsace	42	0,55	0,70	0,50	0,70
Franche-Comté	43	1,00	1,10	0,95	1,20
Basse-Normandie	25	1,50	1,50	1,60	1,65
Pays de la Loire	52	1,00	1,10	1,05	1,20
Bretagne	53	1,10	1,10	1,20	1,20
Limousin	74	1,25	1,40	1,25	1,50
Auvergne	83	1,00	1,20	1,05	1,30
Poitou-Charentes	54	1,20	1,55	1,30	1,70
Aquitaine	72	0,90	1,20	0,90	1,20
Midi-Pyrénées	73	0,95	1,20	1,00	1,30
Bourgogne	26	1,30	1,40	1,40	1,50
Rhône-Alpes	82	0,60	0,80	0,50	0,70
Languedoc	91	1,10	1,40	1,30	1,70
Provence-Côte d'Azur-Corse	92	0,85	1,10	0,90	1,20

ANNEXE. — TABLEAU III

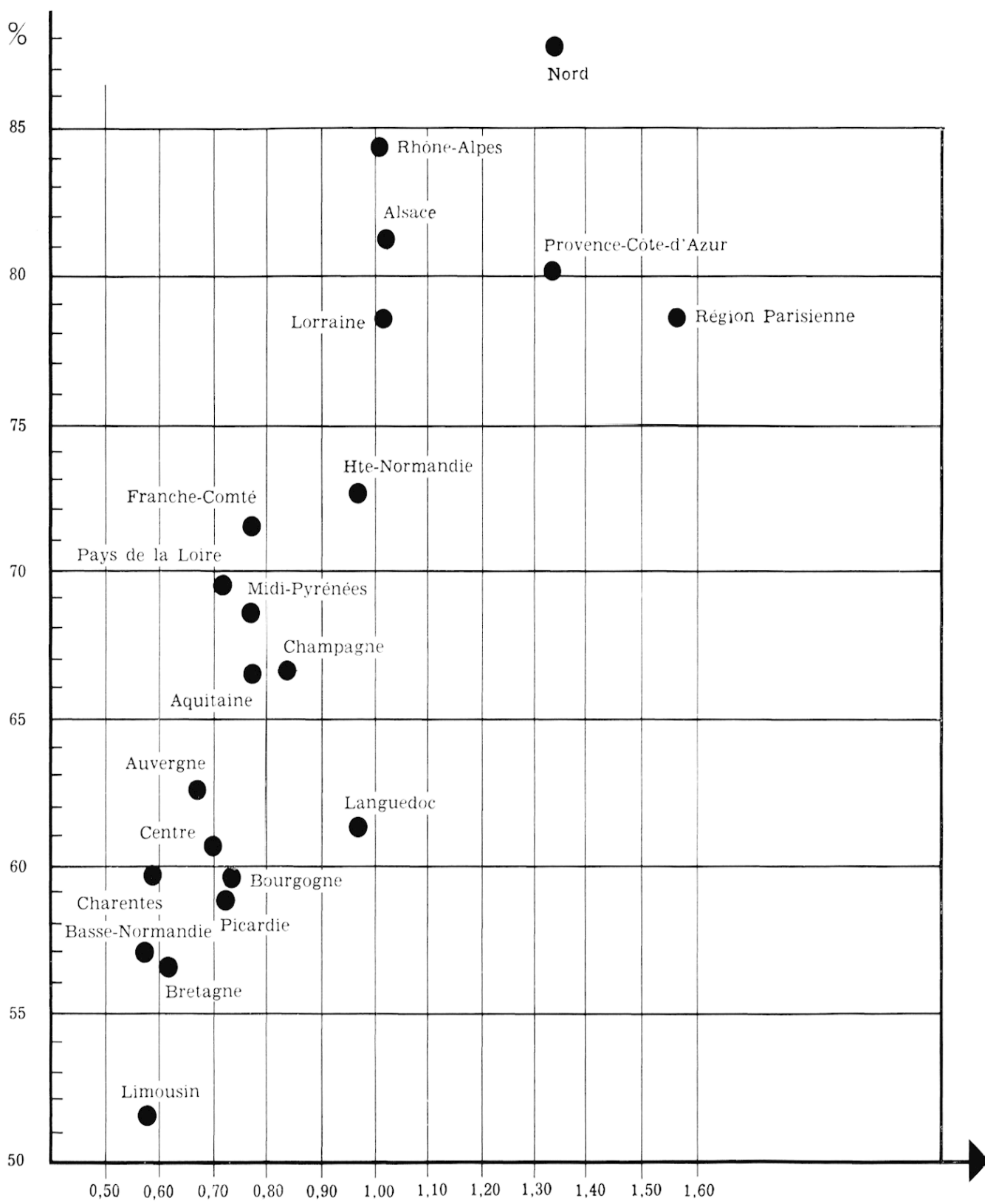
MIGRATIONS DU RURAL VERS L'URBAIN ENTRE 1954 ET 1962

REGIONS	Départs du rural vers l'urbain du même département	Départs du rural vers l'urbain des autres départements de la région	Départs du rural vers l'urbain des autres régions	Départs du rural vers l'urbain	Parts des différentes migrations dans l'ensemble des départs du rural vers l'urbain		
	(1)	(2)	(3)	(1) + (2) + (3) = (4)	(1)/(4)	(2)/(4)	(3)/(4)
Région parisienne . . . 11	45 529	27 423	19 982	92 934	48,99	29,51	21,50
Champagne 21	51 848	6 726	29 502	88 076	58,87	7,64	33,49
Picardie 22	69 235	6 523	52 517	128 275	53,97	5,09	40,94
Haute-Normandie . . . 23	59 840	7 905	25 365	93 110	64,21	8,48	27,21
Centre 24	80 605	12 942	60 702	154 249	52,26	8,39	39,35
Nord 31	90 026	14 409	14 420	118 855	75,75	12,12	12,13
Lorraine 41	73 416	17 419	24 423	115 258	63,70	15,11	21,19
Alsace 42	43 365	4 595	10 845	58 805	73,74	7,82	18,44
Franche-Comté 43	39 260	12 965	20 839	73 064	53,73	17,75	28,52
Basse-Normandie 25	58 796	8 398	50 919	118 113	49,78	7,11	43,11
Pays de la Loire 52	102 494	17 109	52 085	171 688	59,70	9,96	30,34
Bretagne 53	97 181	15 989	86 997	200 167	48,55	7,99	43,46
Limousin 74	25 125	2 531	26 011	53 667	46,82	4,72	48,46
Auvergne 83	48 319	7 604	33 285	89 208	54,16	8,52	37,32
Poitou-Charentes 54	57 231	7 621	44 845	109 697	52,17	6,95	40,88
Aquitaine 72	70 518	15 219	43 843	129 580	54,42	11,74	33,84
Midi-Pyrénées 73	70 188	21 537	42 281	134 006	52,38	16,07	31,55
Bourgogne 26	62 453	6 838	47 253	116 544	53,59	5,87	40,54
Rhône-Alpes 82	128 040	49 687	33 610	211 337	60,59	23,51	15,90
Languedoc 91	44 834	8 294	33 511	86 639	51,75	9,57	38,68
Provence-Côte d'Azur- Corse 92	39 613	13 861	13 406	66 880	59,23	20,72	20,05
93							
France entière	1 357 916	285 595	766 641	2 410 152	56,34	11,85	31,81

Graphique I - Taux d'émigration des actifs régionaux et importance de l'emploi agricole



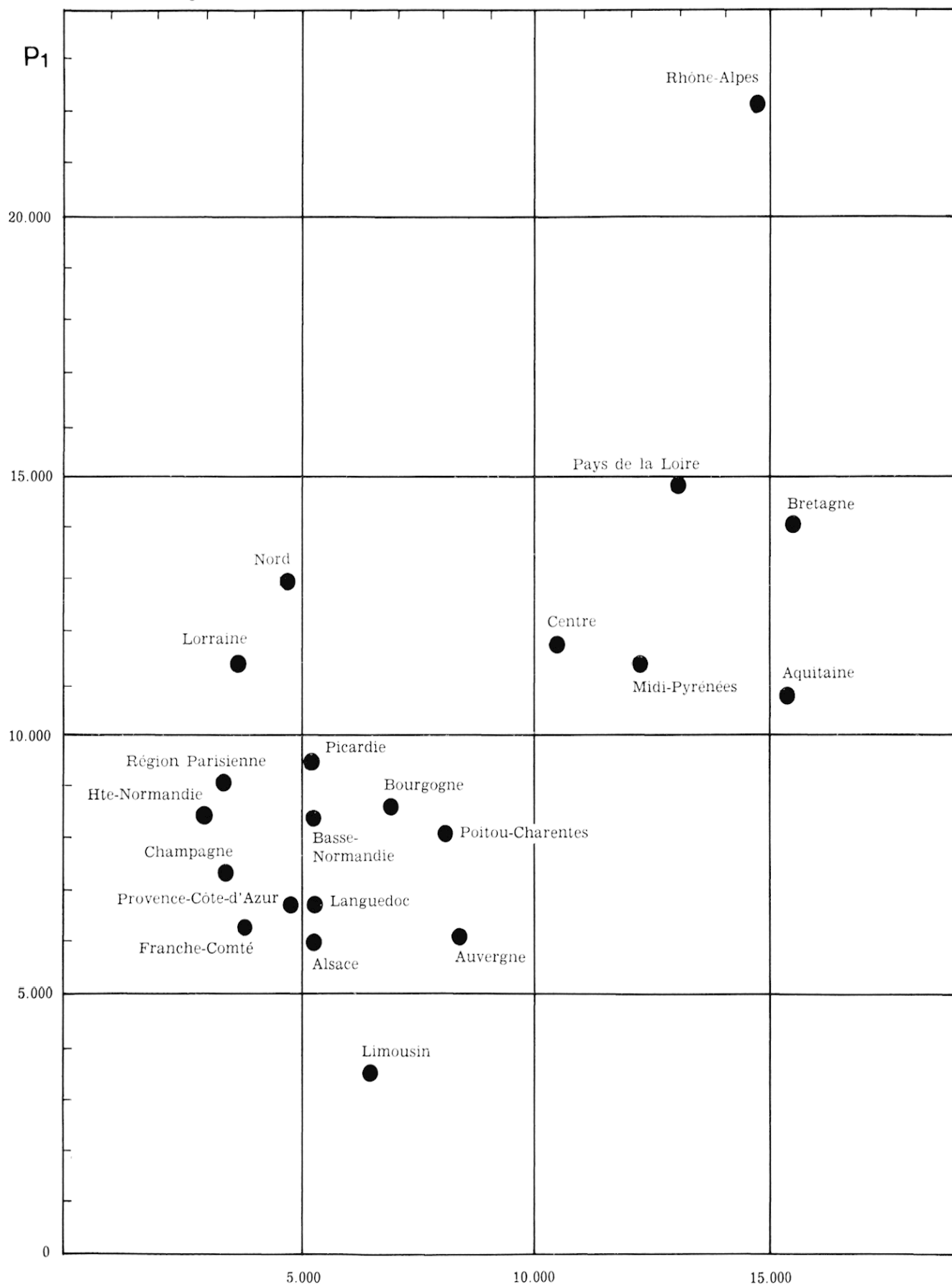
Graphique II - Influence du coefficient d'urbanisation régional sur les migrations de ruraux vers les agglomérations urbaines régionales



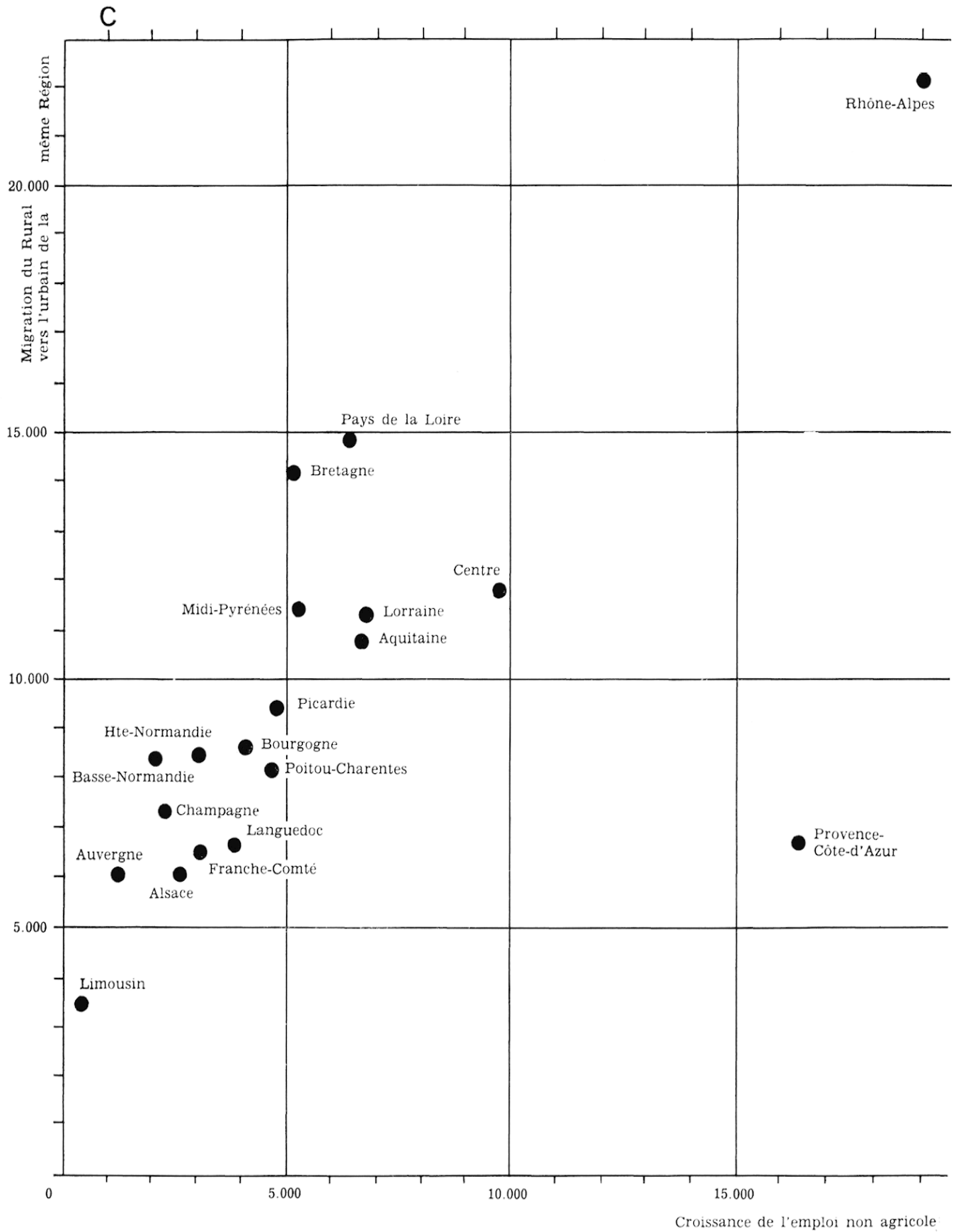
Coefficient d'urbanisation de la région par rapport à la France

Graphique III - Corrélation entre les migrations du rural vers l'urbain de la même région et la diminution de l'emploi agricole pour la période 1954-1962

Migration de Rural vers l'urbain
de la même Région



Graphique IV - Corrélation entre les migrations du rural vers l'urbain de la même région et la croissance de l'emploi non agricole pour la période 1954-1962



DISCUSSION

J.-L. Guigou. — Connait-on les mouvements interrégionaux de saisonniers ?

P.-A. Muet. — Les recensements de population ne permettent pas de les connaître. Par contre, les statistiques de l'ONI (Office National d'Immigration) donnent des indications sur le nombre de travailleurs étrangers (permanents ou saisonniers) entrés en France chaque année. Le nombre de travailleurs saisonniers introduits par l'ONI chaque année est voisin de celui des permanents (114 000 saisonniers pour 107 000 travailleurs permanents en 1967). Les recensements de population fournissent de nombreux renseignements sur l'immigration étrangère puisqu'on connaît les caractéristiques du bulletin individuel des étrangers entrés en France depuis le précédent recensement.

J.-L. Guigou. — L'enquête a-t-elle permis d'appréhender les mouvements d'immigration des étrangers qu'ils soient permanents ou saisonniers ?

Le nombre d'immigrants entrés en France depuis 1962 mais ayant quitté le territoire national avant 1968 n'est pas connu. De même, on ne connaît pas le nombre de personnes résidant en France en 1962 et qui ont émigré au cours de la période.

M. Leron. — Quelle est l'influence du coefficient d'urbanisation régional sur les migrations de ruraux vers les agglomérations urbaines régionales ?

P.-A. Muet. — Le graphique n° II montre que l'influence du coefficient d'urbanisation sur les migrations du rural à l'urbain régional est forte. Dans les régions fortement urbanisées (Région Parisienne, Provence-Côte d'Azur, Alsace, Rhône-Alpes, Lorraine), plus de 80 % des migrants ayant quitté le milieu rural pour le milieu urbain se sont dirigés vers les agglomérations de la région. Dans les régions rurales (Limousin, Bretagne, Basse-Normandie) ce pourcentage est inférieur à 60 %.

J. Savary. — Peut-on savoir le nombre de cadres et techniciens qui ont quitté la région parisienne pour aller travailler dans l'Ouest agricole ?

P.-A. Muet. — Les résultats de l'exploitation du sondage au 1/20^e du recensement de 1968 ne permettent pas de déterminer le nombre de cadres qui ont quitté la région parisienne pour les régions de l'Ouest de 1962 à 1968. On connaît par contre la catégorie socio-professionnelle des migrants entrés dans chaque région au cours de la période 1962-1968.

Les cadres moyens et supérieurs représentent par exemple 15 % de la population de plus de 15 ans entrée de 1962 à 1968 dans la Z.E.A.T.-Ouest, c'est-à-dire les régions Bretagne, Pays-de-la-Loire et Poitou-Charentes. Cette proportion est trois fois plus forte que celle des cadres moyens et supérieur de la Z.E.A.T.-Ouest qui ne représentent que 5 % de la population de plus de 15 ans.

Cette situation n'est cependant pas particulière aux régions de l'Ouest ; elle s'explique par la plus grande mobilité géographique des cadres. Si les cadres moyens et supérieurs représentent en effet 7 % de la population de plus de quinze ans n'ayant pas changé de région de 1962 à 1968, ils constituent en revanche 16 % des migrants interrégionaux.

Ces résultats ne permettent pas de conclure qu'un nombre important de cadres ou techniciens a quitté la région parisienne pour l'Ouest, car, si les cadres représentent un fort contingent d'immigrants dans la Z.E.A.T.-Ouest, il est probable que le nombre de cadres ayant quitté l'Ouest pour d'autres régions soit également élevé.

J. Savary. — Le découpage de la France en trois zones : Région Parisienne, Est, Ouest, ne favorise-t-il pas la réalisation de l'objectif officiel d'« industrialisation de l'Ouest » ?

En effet, la région « Centre » fait partie de l'Ouest mais se situe souvent à 200 km de Paris : c'est dans le Centre et la Bretagne que les créations d'emploi industriel ont augmenté le plus vite.

P.-A. Muet. — Le découpage de la France en trois zones : Région Parisienne, Est et Ouest, prenait surtout en considération l'importance des emplois agricoles dans la population active régionale.

L'évolution de l'emploi régional de 1954 à 1962 a été en effet profondément marquée par les fortes réductions des effectifs de l'agriculture dans les régions de l'Ouest. La faible industrialisation de ces régions ne permettant pas de résorber l'excédent de main-d'œuvre issue de l'agriculture, l'exode agricole s'est accompagné d'importantes migrations vers la région parisienne.

Il est certain que les régions de l'Ouest ne formaient pas un ensemble homogène du point de vue de la croissance des emplois non agricoles. En particulier, les emplois industriels augmentaient déjà fortement — en valeur relative — dans l'Ouest du Bassin Parisien (Basse-Normandie et Centre), tandis qu'ils stagnaient dans le Sud-Ouest et diminuaient dans le Languedoc et en Bretagne. L'objectif du V^{me} Plan : faire bénéficier la France de l'Ouest de 35 à 40 % des emplois créés d'ici 1970, a été réalisé d'autant plus facilement que l'emploi industriel a fortement diminué dans la région parisienne et stagné dans de nombreuses régions de l'Est.

De 1962 à 1968, l'augmentation d'emploi industriel dans la France de l'Ouest représente en effet 180 % de la variation nationale (*) contre 17 % de 1954 à 1962.

Si l'on ne retient que les créations d'emploi dans les branches industrielles en expansion, l'Ouest représente encore 53 % de la variation nationale de 1962 à 1968, contre 21 % de 1954 à 1962.

Cette évolution marque donc une inflexion très nette d'une part, par rapport à la période 1954-1962, et d'autre part, par rapport aux prévisions du V^{me} Plan. La Commission de la main-d'œuvre du V^{me} Plan soulignait que les prévisions régionales d'emploi industriel, telles qu'elles ressortaient de ses différents travaux, ne permettraient sans doute pas d'atteindre l'objectif d'industrialisation de l'Ouest fixé lors du vote des options du V^{me} Plan. Or dans toutes les régions de la France de l'Ouest, les prévisions de croissance des emplois industriels ont été dépassées, tandis que la croissance des effectifs industriels était, dans les régions de l'Est, inférieure aux prévisions. Dans la région parisienne

(*) Ce pourcentage supérieur à 100 s'explique par la diminution des emplois dans la région parisienne.

l'emploi industriel qui devait — selon les prévisions du V^{me} Plan — augmenter au rythme de 0,5 % par an, a fortement diminué (— 1 % par an de 1962 à 1968).

Ces résultats montrent :

1°) Que si toutes les régions de l'Ouest ont participé à la réalisation de l'objectif du V^{me} Plan, la croissance des emplois industriels a été cependant plus forte dans les régions situées à proximité de la région parisienne (Centre, Basse-Normandie, Bretagne et Pays-de-la-Loire). A l'exception de la Bretagne, cette évolution 1962-1968 confirme celle des années antérieures : les opérations de décentralisation profitent encore surtout aux régions de l'Ouest proche de la région parisienne.

2°) Si la réalisation de l'objectif du V^{me} Plan est due à la croissance des emplois industriels de l'Ouest, elle tient aussi en grande partie à la stagnation — et même la régression — des effectifs industriels des régions de l'Est et de la région parisienne.

Les différences de conjoncture entre les recensements de 1962 et 1968 ont sans doute encore accentué cette évolution dans les régions de l'Est, les régions industrielles étant en effet plus sensibles à la conjoncture que les régions peu industrialisées.

M. Bismuth. — Dans les résultats d'enquête considérés, il y a une proportion assez forte de départs de ruraux vers des centres urbains de régions différentes. Ce résidu n'est-il pas en fait absorbé par les régions ayant une frontière commune avec la région de départ ?

P.-A. Muet. — Les départs d'une région se font le plus souvent vers la région parisienne et les régions limitrophes plus urbanisées que la région du départ. La région parisienne accueille en effet une proportion d'émigrants intérieurs qui varie de 20 à 49 % suivant les régions. La Provence-Côte d'Azur accueille également une part non négligeable de migrants, mais elle arrive nettement après la région parisienne.

Par exemple, sur 100 personnes ayant quitté l'Alsace de 1954 à 1962, 21 se sont dirigées vers la région parisienne, 30 en Lorraine, 8 en Franche-Comté et 7 dans la région Rhône-Alpes. Dans les régions de l'Ouest, l'attraction de la

région parisienne est beaucoup plus forte. Sur 100 personnes ayant quitté la Bretagne au cours de la même période, 48 sont allées dans la région parisienne, 15 dans les Pays-de-la-Loire, 7 en Basse-Normandie et 5 en Provence-Côte d'Azur. Les autres régions ont accueilli une proportion de migrants originaires de Bretagne qui varie de 4 % (Haute-Normandie) à 0,3 % (Auvergne). Les migrations interrégionales sont donc limitées à un petit nombre de régions : la région parisienne, les régions limitrophes de la région de départ et à un moindre degré Provence-Côte d'Azur et Rhône-Alpes.

M. Leron. — Concernant la Bretagne, les statistiques de créations d'emplois sont-elles analysées en fonction des disparitions d'emplois ?

P.-A. Muet. — On ne connaît pas réellement les créations d'emploi ; les séries statistiques dont on dispose permettent seulement de mesurer les variations d'effectifs : on ne connaît ainsi que le solde des mouvements d'emplois au cours d'une période (créations - disparitions). On peut cependant approcher les notions de créations et de disparitions d'emploi en tenant compte de la structure par branches. On assimile ainsi les variations d'emploi positives aux créations et les variations négatives aux disparitions d'emploi. En faisant la somme des variations positives d'emploi dans les branches en expansion et celle des variations négatives dans les branches en régression, on obtient une image des créations et des disparitions d'emplois au cours d'une période. Le volume de ces créations et disparitions dépend évidemment du niveau de décontraction choisi pour les branches. En 37 branches et pour les périodes comprises entre les trois derniers recensements, les créations et les disparitions d'emploi ont été les suivantes en Bretagne :

De 1954 à 1962, les créations annuelles ont été nettement inférieures aux disparitions (6 730 emplois créés chaque année, tandis qu'il en disparaissait 16 890). Les créations ont fortement augmenté à partir de 1962, tandis que les diminutions d'emploi fléchissaient légèrement (16 260 emplois créés annuellement de 1962 à 1968 contre 15 980 supprimés chaque année). Cette analyse montre que l'amélioration de la situation de l'emploi en Bretagne en cours de la dernière période est due essentiellement à la création d'emplois nouveaux.